

SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 JUIN 2025

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 2 juin 2025 à 19H30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRESSE : Gisèle Saindon

CONSEILLERS: Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois
Alexandre Côté

ABSENT : Roger Lavoie

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, mairesse.

Madame Annie Roussel, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 10 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Rapport de la Mairesse
6. Modification au rôle d'évaluation
7. Résolution PAFFSR
8. Voirie
 - A. Acceptation soumission Fauchage
 - B. Ponceau Rang 3 Ouest
9. Chemin d'hiver
 - A. Réajustement carburant / Route de la Station / Municipalité / Prime de disponibilité
 - B. Demande de soumission / Abrasif pour chemin d'hiver
 - C. Résultat soumission Chemin d'hiver
10. Divers
 - A. Correspondance
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

.....

2025-06-78

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

2025-06-79

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2025-06-80

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 2 juin 2025.

Annie Roussel, dir. gén./gref.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2025-06-81

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 06-2025 des comptes payés soit accepté au montant de \$7441.15 et que le bordereau numéro 06-2025 des comptes à payer soit accepté au montant de \$72701.46 par notre conseil et que la directrice générale/greffière trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

2025-06-82

Madame la mairesse, Gisèle Saindon, fait lecture du rapport de la mairesse tel que prévu par la loi modifiant certaines dispositions législatives. Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent rapport soit accepté par notre conseil. Ledit rapport sera envoyé à chaque résidence sur le territoire de notre municipalité et classé aux archives.

.....

6. MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de mai 2025: pour l'année 2024, un montant de 32.12\$ a été taxé et un montant de 183\$ a été remboursé. Pour l'année 2025, un montant de 930.56\$ a été taxé et un montant de 184.50\$ a été remboursé à différents propriétaires.

.....

7. RÉOLUTION PAFFSR

2025-06-83

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à \$18000 toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de \$14400.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Éloi autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Madame Annie Roussel, Directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

.....

8. VOIRIE

A- ACCEPTATION SOUMISSION FAUCHAGE

2025-06-84

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions sur la page Facebook de la Municipalité pour le fauchage le long des routes de la municipalité pour l'année 2025 et ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

Considérant que la municipalité a demandé de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Considérant que la municipalité a demandé au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail.

Considérant que la municipalité demande qu'au bout du rang 3 Est, à partir de la Route des Lévesques allant jusqu'au bout du rang 3 Est, de passer seulement un coup de faucheuse;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants;

André D'Auteuil	1550.00\$ plus taxes
Excavation Robert Fournier	1800.00\$ plus taxes
Stéphane St-Jean	2175.00\$ plus taxes
Déneigement Stéphane Lagacé	4795.00\$ plus taxes
Déneigement RBL	14 900.00\$ plus taxes

Considérant que les soumissions sont conformes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 27 juin au 14 juillet 2025 au coût de 1550\$ plus taxes.

.....

B- PONCEAU RANG 3 OUEST

2025-06-85

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la

proposition de l'ingénieur concernant le ponceau TTO arqué 3300X2080, 16m lg galvanisé qui sera installer dans le Rang 3 Ouest afin de remplacer l'ancien tuyau qui est maintenant rendu en fin de vie. Les soumissions publiques seront envoyées prochainement sur le site seao. Le tout sera payé par la subvention de la TEQC.

.....

9. CHEMIN D'HIVER

A- RÉAJUSTEMENT CARBURANT / PRIME DE DISPONIBILITÉ / OPÉRATION EXÉCUTÉES EN PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ / ROUTE DE LA STATION / MUNICIPALITÉ

2025-06-86

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a signé en octobre 2022 un contrat avec Les Entreprises S. Desjardins inc. concernant l'entretien des chemins d'hiver à Saint-Éloi;

Attendu que dans ce contrat, il y a une clause concernant l'ajustement pour la variation du prix du carburant, une clause concernant les interventions d'entretien de déneigement hors-saison et une clause concernant une prime de disponibilité;

Attendu que le prix du carburant (%) pour la saison 2024/2025 a varié de 9.7098% pour la Route de la Station;

Attendu que le Ministère assume toutes les dépenses occasionnées concernant la Route de la Station;

Attendu que la variation du prix du carburant (%) pour la saison 2024/2025 a varié de 65.98% pour le reste de la Municipalité;

Attendu que selon le contrat lorsque la variation du prix du carburant (VC) obtenue est positif et que sa valeur absolue est supérieure à 5%, l'entrepreneur se voit appliquer une compensation équivalente au dépassement du seuil de 5%. Par contre, lorsque la variation du prix du carburant (VC) obtenue est positive mais que sa valeur absolue est inférieure à 5%, aucune compensation n'est applicable.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi remet aux Entreprises Steven Desjardins inc. un montant total de 25133.76\$ ce qui comprend un montant pour la prime de disponibilité pré-saison et post-saison MTQ (2000\$), un montant pour les opérations exécutées en période de disponibilité (705\$), un montant pour la variation du prix du carburant pour la saison 2024-2025 portion Route de la Station (238.75\$) et (22190.01\$) pour la portion de la Municipalité.

.....

B- DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION / ABRASIF POUR CHEMIN D'HIVER

2025-06-87

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a besoin d'abrasif pour l'hiver 2025-2026;

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de Saint-Éloi de faire des soumissions sur invitation;

Par ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l'abrasif 2025-2026 et que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 2 juillet 2025 à 15h00. Elles seront ouvertes le même jour, au même endroit et à la même heure.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Soumission – Abrasif 2025-2026 ».

La municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les exigences de la municipalité sont disponibles au bureau municipal 280, Principale Ouest, Saint-Éloi, G0L 2V0 et ce dans un devis préparé à cette fin, une formule de soumission est également disponible et les soumissionnaires devront s'y conformer pour la présentation de leur soumission.

Cette demande de soumission sera envoyée à un minimum de deux soumissionnaires. Toutefois toutes personnes qui voudront soumissionnées pourront recevoir le devis en s'adressant au bureau municipal et ce dans les délais requis.

.....

Messieurs les conseillers Samuel Sirois et Alexandre Côté se retirent de la salle étant donné qu'il y a apparence de conflit d'intérêt.

.....

C- RÉSULTAT SOUMISSION CHEMIN D'HIVER

2025-06-88

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour le déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 28 mai 2025 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Madame la mairesse, Madame la Directrice Générale et Monsieur Steven Gagnon Desjardins;

Attendu qu'un seul entrepreneur a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et les prix sont les suivants;

Les Entreprises S. Desjardins inc.
Prix : \$303 307.82 plus taxes pour 2025-2026
\$310 890.67 plus taxes pour 2026-2027
\$318 662.86 plus taxes pour 2027-2028

Attendu que Les Entreprises S. Desjardins inc. est le seul soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que selon l'article 938.3 du Code Municipal, lorsqu'une municipalité reçoit une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande de rencontrer Les Entreprises S. Desjardins inc. afin de discuter avec lui de sa soumission.

.....

Étant donné que le sujet est clos, Messieurs les conseillers Samuel Sirois et Alexandre Côté réitèrent leurs sièges.

.....

10. DIVERS

A- CORRESPONDANCE

Reçu de la Ministre des Transports, Madame Geneviève Guilbault, un courriel informant la Municipalité qu'un montant de 200 525\$ a été réservé pour notre municipalité concernant le programme d'aide à la voirie locale volet entretien pour 2025-2026.

.....

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée concernant la bibliothèque.
.....

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-06-89

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h31.
.....

Gisèle Saindon, mairesse
Gisèle Saindon, mairesse

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, dir.gén./gref.trés.

Je, Gisèle Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.